

Débat public départemental pour la gestion des déchets

Réunion publique

Mardi 23 juin 2009 – Tours

Hôtel du département

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable,
- M. Chapelle, directeur du développement durable au CG37,
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats.

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. Bodard, vice-président de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole, membre du Conseil national des déchets
- M. Durand, ex-élu de la Communauté d'agglomération de Nantes, ex-président d'Amorce,
- Mlle Rocher, chargée de recherche à l'université de Tours,
- Maître Matharan, magistrat à la Cour des Comptes, avocat au cabinet Matharan-Pintat,
- M. Garnier, délégué général d'Amorce.

Contexte de la réunion publique

La réunion de Tours est la dernière du cycle de 6 réunions publiques consacrées à la question de la gestion des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (EPCI, associations et professionnels), ce cycle s'inscrit dans l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de déchets dans le département et juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé environ 120 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de la concertation, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département, évoquant les changements prévus par les nouvelles réglementations européennes et le Grenelle de l'Environnement. Ces changements nécessitent à présent d'entrer dans une phase d'écoute et de réflexion. Les rôles de chacun ont été précisés, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire et le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes provisoires retenus suite aux auditions publiques ont été présentés :

- Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux,
- Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source,

- Axe 3 : mieux trier et valoriser,
- Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent,
- Axe 5 : communiquer pour sensibiliser.

Les participants ont remercié le Conseil Général pour sa démarche d'écoute et ont débuté la phase d'échanges. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

La connaissance des expériences novatrices à l'étranger pourrait passer par des bourses aux étudiants de Tours afin de leur permettre d'observer les pratiques, notamment en Amérique du Nord. Mlle Rocher estime cette proposition réalisable avec le concours d'organismes du type ADEME.

Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

Le débat a couvert l'ensemble de l'aspect de la prévention, à travers les actions et les outils qui peuvent être mis en place pour la réduction des déchets à la source.

Le compostage doit se développer, que ce soit par des systèmes de composteurs individuels, lombri-composteurs ou composteurs collectifs en habitat collectif. M. Bodard a décrit des expériences menées en ce sens dans des zones d'habitat vertical (Rennes, Angers) et ayant donné des résultats intéressants, même si la marge de progrès reste forte.

Le consommateur possède le pouvoir de faire des choix qu'il opère chaque jour, et ainsi de faire évoluer les distributeurs. Ainsi, les produits moins emballés peuvent devenir un produit d'appel si les consommateurs se tournent davantage vers ces produits éco-conçus.

A ce jour, la faible taxation des emballages, donne une modulation du prix infime en France pour être un élément moteur du changement des comportements des consommateurs. Ce niveau de la législation et de la réglementation dépasse le cadre d'action du département et les compétences du Conseil Général, qui peut cependant interpeller les pouvoirs publics.

Un participant a souligné l'importance du choix des matériaux, par les producteurs comme par les consommateurs. Par exemple, l'usage du bois permettrait de réduire celui du polystyrène qui n'est pas recyclable à l'heure actuelle.

Les entreprises pourraient également être contraintes d'utiliser des emballages biodégradables. M. Garnier a soutenu cette proposition tout en indiquant la nécessité de prendre en compte le coût environnemental de la production de ces emballages.

La mise en place d'incitations a également fait l'objet de demandes. M. Garnier estime cette solution intéressante, surtout si elle est couplée à la mise en place de composteurs individuels pour écarter les déchets fermentescibles.

Les participants ont une nouvelle fois regretté les consignes des bouteilles de verre.

La distribution de publicité en boîte à lettres est une nouvelle fois critiquée, notamment parce que les journaux municipaux y sont parfois mélangés.

Axe 3 : mieux trier et valoriser

Les thèmes du tri et de la collecte ont été largement débattus. Le débat s'est surtout porté sur la pertinence et la forme à donner aux différentes collectes.

Un participant a proposé d'être moins restrictif et donc plus souple sur le tri opéré par les citoyens, afin d'éviter les effets de rejet psychologiques et les refus de tri. Cela permettrait d'augmenter le nombre de ménages qui trient. Cela nécessite en revanche un tri en aval (centre de tri) plus performant mais générateur d'emploi. Les experts ont reconnu l'intérêt de cette mesure. M. Durand a en revanche expliqué que le développement de l'emploi risquait de se heurter à l'automatisation croissante des centres de tri, nécessaire pour pallier les maladies professionnelles.

Une participante a mis en évidence les aspects rendant l'usage des bacs de collecte difficile en agglomération, notamment à Tours :

- Inadaptés à l'habitat urbain traditionnel de Tours, caractérisé par des marches d'entrée et l'absence de couloir,
- Encombrent les trottoirs étroits et rendent difficiles la circulation des piétons, notamment les passages des fauteuils roulants et des poussettes.

Elle souhaite donc le retour à l'utilisation des sacs à usage unique, mais reste ouverte à d'autres propositions. Cependant l'usage des sacs est accidentogène et contraire aux dernières dispositions réglementaires. Ils devraient donc prochainement totalement disparaître. M. Bodard a proposé comme solution l'utilisation des conteneurs enterrés, en prenant l'exemple de la ville d'Angers, situés dans un rayon de 100m de chaque point d'habitat vertical. L'exemple de la ville de Nantes, où un système de reconnaissance optique des couleurs de sacs, permet l'utilisation d'un bac unique par les habitants.

L'interrogation quant au lieu où il convient de jeter un déchet de type « white spirit » a illustré les difficultés à collecter et valoriser les déchets dangereux des ménages. Une meilleure information est nécessaire afin de capter ces déchets, dont le traitement s'avère en outre complexe et coûteux. M. Garnier a expliqué que dans 2 ans serait instauré un prélèvement obligatoire sur les produits dangereux afin d'assurer les filières de traitement. A l'heure actuelle, environ deux tiers des déchèteries acceptent ces déchets.

De nombreux participants se sont prononcés en faveur de la collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Ces expériences peuvent réussir d'après M. Garnier même si elles restent rares et difficiles. Les coûts économiques et écologiques de cette collecte supplémentaire doivent aussi être pris

en compte dans la réflexion. Sur les coûts écologiques, il a été précisé que les PEDMA doivent à présent être accompagnés d'une évaluation environnementale, ce qui permet notamment d'intégrer la notion de coût carbone.

Le développement du tri sélectif dans les lieux publics français apparaît comme encore embryonnaire. La mise en place, par exemple avec des poubelles à double compartiment, doit également s'accompagner d'un effort sur l'entretien des points de collecte sélective en apport volontaire.

La possibilité d'utiliser la déchèterie la plus proche et non celle du territoire administratif de l'EPCI de collecte est une nouvelle fois revenue comme une préoccupation. M. Durand a estimé que cette mesure relevait également de la solidarité entre les territoires car la gratuité et donc l'accès à tous permettent de venir à bout des décharges sauvages.

Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent

Du fait du contexte urbain, la thématique du traitement des déchets était moins centrale que dans les débats précédents. Les participants se sont entendus sur la difficulté à trouver un consensus et la nécessaire collaboration entre les différents publics.

Il est souligné que le département d'Indre et Loire possède un certain nombre d'équipements, une organisation, etc...qui peuvent être optimisés mais qu'il convient de prendre en compte dans le cadre d'une réflexion sur le PEDMA.

En attendant que les niveaux de réduction à la source permettent de se passer d'installations de traitement, un participant a regretté que le département ne dispose que d'une unité de valorisation énergétique par incinération, ce qui a suscité la réaction de certains participants

Le tri mécano-biologique est un mode encore méconnu, sur lequel les participants réclament plus d'information. M. Garnier a décrit le système comme très intéressant en théorie mais se heurtant à un double problème : la qualité du compost et son acceptation, son utilisation par les agriculteurs. Un participant a expliqué que les composts de Tours étaient bien acceptés à condition de ne pas être assimilés à des composts naturels. Si une telle installation devait voir le jour, il faudrait préalablement en faire le bilan environnemental global.

M. Garnier a expliqué que l'utilisation du biogaz issu de la fermentation des déchets organiques est en cours de développement, notamment dans l'agglomération lilloise. Il décrit la valorisation énergétique par incinération comme une solution ayant du sens car elle produit déjà plus d'énergie que l'éolien et le solaire. Elle est en tout cas plus intéressante à ses yeux que l'enfouissement.

Il a ensuite regretté la difficulté à innover, comme en témoigne l'échec de la thermolyse à Arras. De manière générale, le traitement est un sujet difficile et

l'opposition entre élus et associations aboutit souvent à des situations de statu quo nuisible à long terme. Il cite en exemple deux situations : l'une où les élus, devant les difficultés, ont décidé de ne rien faire et ont démissionné en bloc, l'autre d'une collectivité ayant refusé de créer des installations de traitement, UVE (Unité de Valorisation Energétique) ou CET (Centre d'Enfouissement Technique) sur son territoire, qui se retrouve aujourd'hui à exporter une grande partie de ses déchets, avec des coûts économiques et des impacts environnementaux exponentiels.

Axe 5 : communiquer pour sensibiliser

Pour les participants de Tours, la communication se décline avant tout auprès des enfants, à la fois réceptifs et prescripteurs.

M. Garnier a placé comme valeur cardinale la nécessité d'associer la population très en amont. Tout le monde doit être conscient du contenu de la poubelle, qui est le cœur du problème. Au-delà du consommateur, la sensibilisation doit aussi aller vers les producteurs.

La sensibilisation passe aussi par des actions avant tout symboliques comme la limitation des distributions de sacs plastiques en supermarché. D'un faible intérêt environnemental, cette mesure a en revanche eu un important effet mobilisateur.

Un participant a proposé des cours systématiques sur les déchets dans les établissements scolaires, afin de sensibiliser les enfants mais aussi d'en faire des prescripteurs auprès de leurs parents.

L'habitat vertical est une autre cible citée. Face au constat de l'indiscipline du tri dans les locaux à poubelle collectifs, le besoin de sensibilisation s'impose.

Sujets transverses

Les questions d'efficacité financière ont occupé une place particulièrement importante, à la fois du côté des dépenses et des recettes.

Les participants ont abordé la question des coûts et de l'économie selon différents angles :

- l'un a appelé à maîtriser les finances en limitant les investissements lourds dont l'amortissement nécessite des dizaines d'années. Les solutions de proximité permettent d'éviter cette dérive,
- il existe une économie des déchets (producteurs d'emballages, transports, publicité) qui fait vivre des gens et qu'il faut donc intégrer au débat,
- les systèmes de pesée embarquée et de redevance incitative ont une nouvelle fois pris une part importante dans les échanges. Sur ce sujet, le Conseil Général a l'opportunité d'affirmer une préférence à travers le PEDMA,
- le financement des déchèteries pose aussi un problème selon M. Garnier. Les entreprises y apportent beaucoup alors qu'elles ne contribuent en général que

faiblement. Un changement de la structure de financement pourrait donc être étudié. Ces déchèteries sont aussi importantes économiquement en termes d'emplois,

- la généralisation de la redevance spéciale pour les professionnels est une solution de financement encore insuffisamment utilisée dans le département, elle a récemment été mise en place sur le territoire de Touraine Propre,
- la réduction du nombre de tournées de collecte est également un enjeu. M. Bodard abonde en ce sens à partir du constat que la réduction du nombre de tournées a généré un meilleur tri.

Après avoir livré son analyse sur les sources de financement de la gestion des déchets, Maître Matharan a expliqué la difficulté à mettre en place un système de redevance ou de tarification incitative. Les mécanismes sont désormais bien établis mais la décision nécessite du courage politique. En effet, ce système conduit à une inversion des financeurs, au détriment des familles à bas revenus vivant en habitat collectif et au bénéfice des bons trieurs que l'on retrouve davantage en habitat pavillonnaire. De plus, la taxe a le mérite d'être toujours payée et d'exister. Les investissements pour son recouvrement ne sont pas supportés par les collectivités.

Les déchets sont aussi une source de travail et un participant a appelé à la création d'emplois par un meilleur maillage du territoire en déchèteries.

Synthèse par M. Bodard

M. Bodard est d'abord revenu sur la notion de courage politique, centrale dans les dossiers liés aux déchets. Il a ensuite listé les thèmes abordés au cours des échanges :

- nécessité de révision régulière,
- besoin de cohérence territoriale,
- besoin de prise en compte des déchets dangereux,
- importance de la proximité du traitement,
- aucun problème de capacité de traitement à l'heure actuelle,
- possibilité de gagner des « trieurs » en étant moins exigeant sur les critères,
- intégration du facteur économique à la réflexion générale,
- mise en place du tri sélectif dans les lieux publics et festifs,
- production d'emballages biodégradables,
- impliquer les collectivités territoriales à la rédaction du plan,
- réduire et optimiser le nombre de tournées de collecte,
- subventions du département aux collectivités ou aux installations qui limitent les tonnages,

Pour conclure il en a appelé à une « révolution culturelle » dans notre relation aux déchets.

Conclusion

M. Kerbriand s'est déclaré satisfait de l'ensemble des réunions, tout en précisant que le plus dur reste à faire et que le travail de fond débutera après la décision de la commission consultative de procéder à la révision du PEDMA ou non.

Il a remercié les experts, les auditeurs et les services du Conseil Général avant de conclure en déclarant que « les bons débats font les bonnes solutions ».